

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2012

Date de la convocation:

06/12/2012

Date d'affichage:

07/12/2012

L' an 2012 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 59

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, GACKEL Didier, KENNEL Guy-Dominique, MESSMER Jean-Marc, PREVOT Dominique RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, SCHNEIDER Dominique, ULLMANN Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 125.2012

Vote : A la majorité

Pour : 54

Contre : 1

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

125.2012 : Création de poste attaché territorial principal - permanent - à temps complet.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1460 du 28 novembre 2006 fixant les durées de carrière du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1461 du 28 novembre 2006 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Considérant le grade d'attaché principal,

Vu l'avis du bureau du 03.12.2012,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Envoyé en préfecture le 17/01/2013

Reçu en préfecture le 17/01/2013

Affiché le

SLO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et une abstention, décide :

- **De créer un poste permanent d'attaché principal territorial, à compter du 1er janvier 2012,**
- **De fixer la durée hebdomadaire de service à 35/35ème,**
- **De demander au président de prévoir les crédits nécessaires au budget,**
- **De demander au président de procéder aux formalités nécessaires au recrutement sur ce poste et de l'autoriser à signer tout document en découlant.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/01/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :